

III- Des exemples concrets d'application dans quelques communes proches.

Ici, nous retrouverons des exemples tirés des comptes rendus publics et mis à la disposition des citoyens sur le site internet des communes mentionnées.

Commençons par l'information du conseil municipal des décisions et actes pris en vertu des délégations données par le conseil municipal au maire.

Exemple 1.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL sur les délégations prévues par l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :

Marché à procédure adaptée pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la mise en place de la ZAC du Centre Ville.

La Ravoire, septembre 2008

Exemple 2.

➤ ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous informe que dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 4 avril 2008,

➤ il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain dont la Commune dispose sur les parcelles ci-après désignées :

(...)

Arrêtés et décisions du Maire

- Arrêté du 15/09/2009 instaurant à titre permanent une place de stationnement réservée aux taxis ainsi qu'une place dédiée à l'autopartage sur le parking de la place Charles Péguy ;
- Arrêté du 15/09/2009 réglementant la circulation et le stationnement avec instauration, à titre permanent, de 31 emplacements de stationnement et de 28 zones d'arrêt réservées aux véhicules de transport en commun, et de 7 emplacements ou zones de stationnement pour les véhicules de transport scolaire ;

(...)

Engagements de dépenses

Date	Libellé	Fournisseur	Montant TTC
29/09/2009	Peinture façade salle des Pervenches		12 043 €
29/09/2009	Peinture gymnase P. de Coubertin		8 505 €
07/10/2009	Plantations automne 2009		2 462 €
07/10/2009	Plantations automne 2009		4 943 €
07/10/2009	Plantations automne 2009		3 729 €
14/10/2009	Equipement tracteur		3 827 €
15/10/2009	Création d'un arrêt de bus Le Villard		5 226 €
21/10/2009	Remplac ^t porte vestiaires ateliers municipaux		3 086 €

(...)

La Motte Servolex, novembre 2009

Exemple 3.

3.2) Location d'un terrain communal

Madame le Maire propose que la commune s'engage à louer à un terrain parcelle cadastrée section AN 119 situé Montée des Mollasses. Ce terrain sera loué, selon le tarif voté en Conseil Municipal en date du 9 décembre 2008 pour l'année 2009, indice de consommation Octobre 2008 (+ 2,7%), soit un montant de 302.00 € (trois cent deux euros annuel).

Après délibération, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 1 abstention autorise Madame le Maire à signer la convention de location de terrain à Monsieur Gérard X pour un montant de 302.00 € (trois cent deux euros annuel)

Cognin, mars 2009

Exemple 4.

BILAN ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE

Le Maire rappelle que l'article 11 de la Loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an, sur le bilan de la politique foncière menée par les collectivités de plus de 2 000 habitants et que ce bilan soit annexé au compte administratif. Ce bilan porte sur les acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan consultable en Mairie, doit permettre à chaque collectivité de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par cette collectivité et d'assurer l'information de la population.

r souligne que le Conseil Municipal n'a pas eu recours à l'expropriation sur la durée du mandat pour mener à bien les projets communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le bilan annuel de la politique foncière pour 2007

Barberaz, février 2008

Les acquisitions foncières doivent faire l'objet d'une délibération formelle du conseil municipal ainsi qu'on le constate dans les exemples ci-après. Toute autre façon de procéder se traduit par une faute de droit. Il est donc évident qu'il ne s'agit même pas d'un simple droit à information auquel les conseillers municipaux pourraient prétendre ; il s'agit de toute évidence d'un pouvoir strictement attribué au conseil municipal.

Exemple 5-

ACQUISITION FONCIERE AU LIEU-DIT « LES VIVIERS »

Par délibération en date du 26 février 2007, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir la parcelle de Monsieur _____ dans le cadre du transfert des équipements sportifs sur la plaine sportive des Viviers. Le montant négocié à l'amiable avait été validé par le propriétaire (zone Ud 70 € le m²). Le document d'arpentage a été établi par le cabinet _____, géomètre expert, et délimite la parcelle à intégrer dans le périmètre de l'opération, soit 7 a 80.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section K n° 468 au lieu-dit « Les Viviers ».

Adoption à l'unanimité.

La Ravoire, mars 2008

Exemple 6.

ACQUISITIONS FONCIERES LIEU-DIT « SOUS LE GALIBIER »

Les consorts _____ propriétaires de diverses parcelles constituées de bois-taillis au lieu-dit Sous le Galibier, ont émis la volonté de se défaire de leurs biens en proposant leur acquisition par la Commune.

Le Service des Domaines, consulté pour l'acquisition des terrains _____, a émis un avis favorable pour une transaction au prix de 0,57 € le m².

L'ensemble du tènement vendu est constitué des parcelles cadastrées section G :

- n° 57 (contenance 40 a 00)
- n° 59 (contenance 13 a 75)
- n° 1 (contenance 14 a 10).

Le montant global de la transaction est arrêté ainsi qu'il suit : 6 785 m² x 0,57 € = 3 867,45 €.

Le Conseil Municipal approuve cette acquisition foncière qui permettra de renforcer la volonté de la Commune de constituer une réserve naturelle sur le secteur de la Trousse, en particulier comme espace tampon entre la Madeleine et le Centre Ville.

Adoption à l'unanimité.

La Ravoire, mai 2008

Exemple 7.

➤ ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER – 110 MONTÉE SAINT JEAN (rapport n° 16 – Rapporteur :

Un local en rez-de-chaussée, situé 110 montée Saint Jean et occupé actuellement par un cabinet de kinésithérapeute, a été mis en vente.

Ce local, d'une superficie de 160 m² avec une partie jardin de 100 m², bénéficie d'un emplacement intéressant, à proximité immédiate de la bibliothèque municipale, pour développer des services sociaux et culturels. Il représente une réelle opportunité qu'il vous est proposé de saisir.

Dans ce cadre, le service France Domaine a été consulté et a estimé la valeur vénale du bien à 320 000 € (courrier du 5 mai 2009).

A l'issue de la phase de négociation, un accord est intervenu pour un montant total de 340 000 € que l'actuel propriétaire, la SCI _____ a confirmé par courrier en date du 10 septembre 2009.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement durable du 11 septembre 2009.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

**** approuve l'acquisition à la SCI _____ du bien immobilier situé 110 montée Saint Jean, cadastré section AM n° 453, d'une superficie de 160 m² avec une partie jardin de 100 m² au prix de 340 000 € ;***

**** autorise Monsieur le Maire à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.***

La Motte Servolex, septembre 2009

Exemple 8.

IV. ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER SECTION AM N° 184

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente du tènement immobilier situé sur la Commune de Barby, parcelle AM n° 184, d'une contenance d'environ 612 m².

Cette parcelle, située dans le périmètre de l'emplacement réservé ER3 au POS, présente un intérêt majeur, compte tenu de son emplacement, pour le futur aménagement projeté par la Commune.

Des démarches ont été ainsi entreprises auprès des propriétaires, afin d'aboutir à une vente amiable de ce tènement au profit de la Commune.

Les vendeurs ont confirmé leur accord pour une cession au prix de 230 000 euros net. Cet accord est conforme à l'avis émis par le service des Domaines.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir le tènement immobilier situé sur la parcelle AM n° 184 pour un prix de 230 000 euros et de prendre à sa charge tous les frais liés à cette acquisition.
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique.

Barby, janvier 2009

Exemple 9.

11) Acquisitions foncières sur les hauts du Forézan

Mme le Maire rappelle qu'un accord est intervenu avec Monsieur Louis BENOIST pour l'acquisition par la commune d'une partie du chemin rural qui empiète sur leur propriété et représente une surface de 54 m².

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir cette parcelle pour un coût de 1188 Euros, d'autoriser le Maire à signer l'acte à venir auprès de Maître I [nom] notaire à Chambéry et de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'acquérir cette parcelle pour un coût de 1188 Euros, d'autoriser le Maire à signer l'acte à venir auprès de Maître [nom] notaire à Chambéry et de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre.

Cognin, janvier 2009